

VILLA PILIFS ASBL

Centre de jour et Logement collectif adapté
pour personnes en situation de handicap mental

LE CENTRE DE JOUR

- ✓ Conditions d'admission
- ✓ Démarches d'inscription
- ✓ Qui peut bénéficier du CJ ?
- ✓ Philosophie



Villa Pilifs est une structure qui assure l'accueil des habitants 24h/24h du lundi au dimanche, et des participants du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Conditions d'admission

- être adulte de + de 18 ans
- être porteur d'un handicap mental (avec troubles associés ou pas)
- être reconnu par les instances compétentes comme porteur d'un handicap.
- Il est souhaité que le participant participe à plein temps aux activités du centre de jour.



La participation journalière

Le montant de la participation journalière est déterminé par le pouvoir subsidiant (COCOM) et représente sa participation à sa prise en charge éducative et rééducative ainsi qu'au fonctionnement global du centre ou du service (alimentation, assurance, chauffage,...)

Au moment de son admission, la personne désireuse d'intégrer le centre de jour « Villa Pilifs », ainsi que sa famille ou/et représentant légal, s'engage à respecter une convention, un règlement d'ordre intérieur et la philosophie de l'ASBL.

Une période d'essai de 3 mois

Une période d'essai de trois mois est prévue. Suite à celle-ci, la convention est prolongée automatiquement pour une durée illimitée sauf si des faits nouveaux intervenaient, rendant la présence du participant dangereuse pour lui ou pour les autres.



Réglement interne

- Le centre de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, à l'exclusion de dispositions particulières (réunion générale, formation générale du personnel,...).
- Si le participant n'est pas en mesure de venir par ses propres moyens, une collaboration avec un transport social a été mise en place qui assure le transport entre son domicile et Villa Pilifs. Cette possibilité est cependant limitée selon les places disponibles dans le mini-bus et le temps passé dans le transport qui ne peut dépasser 1h pour chacun des participants.
- Le participant a le devoir d'assurer une présence minimale de 200 jours par an à l'ASBL Villa Pilifs. Toute demande particulière à ce sujet doit être acceptée d'un commun accord entre les différentes parties.

Un accompagnement adapté

L'ASBL Villa Pilifs s'engage à proposer un accompagnement le plus adapté possibles aux besoins, désirs,... de chaque participant en élaborant avec chacun d'entre eux et l'ensemble des intervenants qui l'entourent, un projet de vie évoluant dans le temps. Le centre de jour «Villa Pilifs» propose des activités regroupées sous 3 axes:

- **Productivité** : des produits (bijoux, cadres, kits à cookies, ...) sont mis en vente en faveur des activités regroupées dans l'axe «Bien-être» telles qu'une sortie collective, aller à la piscine, ...
- **Bien-être** : sport, détente, loisirs, jeux, snoezelen, ...
- **Participation aux tâches quotidiennes** : faire à manger, préparer et débarrasser les tables, ...

Philosophie

Plus qu'un centre occupationnel, l'ASBL Villa Pilifs fera en sorte d'être un lieu d'activités chaleureux et accueillant mais également un lieu dynamique et créatif... dans le respect du rythme de chacun. Ces activités seront à la fois adaptées et conçues pour évoluer avec ceux-ci visant ainsi la valorisation, l'épanouissement et la réalisation de soi.



LE CENTRE DE JOUR

Introduire une demande d'inscription

Les demandes d'inscription peuvent être envoyées à :

VILLA PILIFS ASBL

Vanessa Alonso Garica (resp. psycho-sociale)

Rue du Wimpelberg 188

1120 Bruxelles

Par mail : info@villapilifs.be

Pour toutes autres informations, vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : 02/264 98 50

Visitez également notre site web **www.villapilifs.be**



vzw Villa Pilifs Asbl